



### **Le concept « Habiter Autrement ADMR » :**

« Habiter Autrement ADMR » propose de vivre dans un logement individuel avec services au sein d'un habitat regroupé. Les logements sont adaptés à la condition physique de chacun de ses locataires. Ces habitations regroupées, à taille humaine, sont une alternative entre le domicile et l'établissement médicalisé. Les habitations sont implantées au cœur des communes.

### **Le concept « Habiter Autrement ADMR » répond à différentes attentes :**

#### **Briser l'isolement et la solitude**

- proposer des temps collectifs d'animation
- favoriser les liens intergénérationnels et de manière générale avec l'extérieur

#### **Permettre le maintien de la personne concernée dans le tissu de la vie locale**

- des logements adaptés et regroupés au cœur de la commune, à proximité des services, des commerces et des professionnels de la santé permettant la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement de la dépendance

#### **Accéder facilement aux différents services proposés : repas, loisirs, maintien de la vie sociale**

- que ce soit à domicile (individuels)
- ou
- que ce soit directement intégré à la vie de l'habitat regroupé

#### **A qui s'adresse le concept « Habiter Autrement ADMR » :**

- aux personnes âgées autonomes ou faiblement dépendantes.
- aux personnes en situation de handicap

#### **Se sentir en sécurité grâce :**

- à des temps de présence de personnel : présence bienveillante, conseils/aide administrative
- aux équipes des associations ADMR pour l'animation, le lien social
- à la téléassistance ADMR : pour être en sécurité dans son lieu de vie

### Les éléments juridiques encadrant le concept :

« Habiter Autrement ADMR » ne s'inscrit ni dans la réglementation des établissements médico-sociaux (art L 312.1 du CASF), ni dans celles des résidences services en copropriété.

**Le rôle de l'ADMR :** notre expérience de 70 ans dans les services à domicile auprès de tous publics et notre expérience en ingénierie de projets nous permettent de répondre à cet enjeu.

- } Contribuer, en lien avec la collectivité locale, territoriale, les bailleurs sociaux, les différents partenaires du territoire, à la mise en place d'un comité de pilotage pour définir le projet d'habitat regroupé (étude d'opportunité, recueil et analyse des attentes, budget prévisionnel)
- } Etre force de propositions à la définition d'un projet d'animation au sein de l'habitat regroupé afin d'apporter à chaque résident : du bien être personnel, du « vivre ensemble » (proposition d'activités), se sentir citoyen (ouverture sur la commune)
- } Assurer la gestion locative par le biais d'une entité juridique dédiée, afin de garantir le bon fonctionnement de l'habitat regroupé
- } Proposer les services ADMR : aide et accompagnement à domicile (ménage, repassage, aide à la vie quotidienne), assistance administrative, préparation des repas, accompagnement transport, téléassistance ADMR

#### **Expression d'une élue participant à un projet sur la commune de Bouzillé accompagné par l'ADMR :**

*« En tant qu'élue et participant à la commission Santé de la commune de Bouzillé, je constate que : plusieurs personnes âgées ont des difficultés pour vivre en ayant son conjoint en maison de retraite, d'autres ont une maison trop grande et mal adaptée ou d'autres vivent seuls et l'isolement leur pèse...Cela m'a fait prendre conscience des problèmes que pouvaient rencontrer nos aînés. C'est pourquoi quand Mariejane, résidant sur la commune, a exposé son projet (création d'un habitat collectif à destination des personnes âgées) et a demandé de l'aide pour le mener à bien, j'ai répondu présente. »*